



**PRÉFET
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des collectivités
et de l'appui territorial**

Bourg-en-Bresse, le 05 août 2021

**Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des
installations classées**

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

**SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE
D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AU TITRE DE L'ARTICLE L122-1 IV DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT**

Projet : « Modification de l'entrepôt logistique PRD2 à PONT-D'AIN »

Localisation : ZAC Ecosphère Innovation – 01160 PONT D'AIN

Pétitionnaire :SAS PRD

L'autorité environnementale a reçu le dossier le : 2 août 2021

L'avis sera rendu dans un délai de 35 jours soit au plus tard le 6 septembre 2021

L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

La préfète
Pour la préfète et par délégation,
L'adjointe au chef de bureau déléguée,
signé : Anne-Cécile MEREAU